

# Transmission des dossiers

Tous les responsables de mission qui recrutent des stagiaires étudiants doivent veiller à ce que la convention de stage soit établie et signée par toutes les parties au moins 15 jours avant le début du stage.

Les dossiers complets (convention et pièces administratives) doivent être adressés à la Direction des études de l'EFA :

- de préférence par voie électronique à [eirini.anesti@efa.gr](mailto:eirini.anesti@efa.gr)

ou

- si absolument nécessaire par voie postale, en 3 exemplaires papier, à l'adresse EFA - Direction des études - Didotou 6 - GR-10680 Athènes (tenir compte des délais d'acheminement du courrier).

*NB : La convention de stage est un document indépendant de l'ordre de mission, qui doit être émis le début de la mission dès lors que le stagiaire bénéficie d'une prise en charge, partielle ou totale, par l'EFA des frais liés à sa participation à la mission.*

---

Révision #4

Créé 2024-01-19 15:40:31 EET par Arnaud Contentin

Mis à jour 2024-01-19 16:34:51 EET par Arnaud Contentin